VILLENEUVE
LEZ AVIGNON

DÉPARTEMENT DU GARD
**ARRONDISSEMENT DE NIMES - MAIRIE DE VILLENEUVE LEZ AVIGNON**
**Réf. :PM/BM p-municipale@villeneuvelezavignon.com**

# Arrêté du Maire N° PA/2024/251

Objet : **LIBERTES PUBLIQUES ET POUVOIRS DE POLICE** – Police municipale – Actes réglementaires –**« Circulation de la navette touristique »**
**Du jeudi 20 juin au dimanche 1 septembre 2024 -**

Madame le Maire de Villeneuve lez Avignon,

**Vu** la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des collectivités locales,
**Vu** le code général des collectivités territoriales ; notamment les articles L2122-24, L2212-1 à L2212-5 et L2213-1 et suivants,
**Vu** le code de la route ; notamment l'article R417-12,
**Vu** le code de la voirie routière ; notamment l'article L113-1,
**Vu** Le code pénal ; notamment l'article R610-5,
**Vu** l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié portant instruction générale sur la signalisation routière,
**Vu** l'instruction interministérielle modifiée et complétée relative à la signalisation routière et approuvée par l'arrêté interministériel du 7 juin 1977,
**Vu** le décret n°2019-1082 du 23 octobre 2019 relatif à la réglementation des engins de déplacement personnel et autorisant les pouvoirs de police du maire à réglementer l'usage de ces véhicules électriques,
**Vu** l'arrêté général de circulation et de stationnement PA/2018/03 en date du 9 janvier 2018,
**Vu** l'arrêté PA/2024/248 en date du 27 mai 2024 relatif à la piétonisation de la rue de la République
**Vu** la demande présentée par l'office de tourisme du Grand Avignon,

Considérant qu'il nous appartient de réglementer la circulation, le stationnement et l'occupation du domaine public

**ARRETONS**

**Article 1 :**
A compter du jeudi 20 juin 2024 et jusqu'au dimanche 1 septembre 2024, une navette touristique du grand Avignon sera autorisée à circuler dans le centre-ville.
La navette sera autorisé à circuler rue de la République par dérogation pendant la période estivales tout en respectant le code de la route.

**Hôtel de Ville**
2, rue de la République – B.P. 45 - 30404 Villeneuve lez Avignon cedex
Tél. 04 90 27 49 49 – Fax : 04 90 27 49 79 – émail : mairie@villeneuvelezavignon.fr
**www.villeneuvelezavignon.fr/ville**

*Un plan du circuit sera annexé au présent arrêté.
*Le circuit pourra être modifié en fonction des manifestations.*

Divers arrêts seront prévus, ceux déjà matérialisé ainsi que trois arrêts supplémentaires :
-rue Marcel Fabrigoule à hauteur du crédit agricole
-chemin des Chartreux à la sortie de la Bugade
-Au pied du Fort Saint André

**Afin de faciliter la circulation de la navette, le stationnement sera interdit du jeudi 20 juin au dimanche 1 septembre 2024 montée du Fort à partir de l'intersection des chemin des Chartreux sur environ 60 mètres en montant en direction du Fort.**

**Article 2 :**
Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.
Dans la mesure où le propriétaire du véhicule serait absent ou refuserait, malgré l'injonction des agents, de faire cesser le stationnement abusif, la mise en fourrière pourrait être prescrite dans les conditions prévues aux articles L. 325-1 à L.325-3 du code de la route.

**Article 3 :**
**Les organisateurs** :
-devront être en permanence en possession du présent arrêté. Ils seront tenus de le présenter à la demande expresse des services de Police et de Mairie,

**L'autorisation accordée :**
-est précaire et révocable à tout instant sous réserve :
*qu'il n'y ait aucune atteinte au bon ordre, à la tranquillité publique et à la sécurité publique

**Article 4 :**
Madame la Directrice Générale des Services de Mairie, Monsieur le Commandant de Police, Monsieur le Responsable des Services Techniques Municipaux et les Agents de la Police Municipale sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

**Article 5 :**
Le présent arrêté est susceptible de recours devant le tribunal administratif de NIMES (Gard) dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Villeneuve lez Avignon, le 27 mai 2024

Madame Le Maire,

POLICE MUNICIPALE * VILLENEUVE LEZ AVIGNON *

**Pascale Bories**

**Destinataires :**
Police Nationale,
Police Administrative,
Ateliers Municipaux,
Sapeurs-Pompiers,

**Hôtel de Ville**
2, rue de la République – B.P. 45 - 30404 Villeneuve lez Avignon cedex
Tél. 04 90 27 49 49 – Fax : 04 90 27 49 79 – émail : mairie@villeneuvelezavignon.fr
**www.villeneuvelezavignon.fr/ville**